



L'URIF FO SOLIDAIRE DES TRAVAILLEURS D'AIR FRANCE

Le Congrès de l'UD FO de Paris, réuni les 14 et 15 octobre 2015, a pris très clairement position dans une motion pour soutenir l'ensemble des personnels d'Air France frappés par un plan de suppressions d'emplois massif en se prononçant pour l'abandon sans condition des poursuites engagées.

Les Secrétaires d'UD FO d'Ile-De-France présents à ce Congrès affirment leur solidarité totale aux salariés et en particulier aux syndicats FO. Ils condamnent les « arrestations » des militants « au petit matin » devant leur famille conduisant à de véritables traumatismes pour ces dernières.

Pour l'URIF FO, ce n'est pas notre conception de la démocratie, ni du dialogue sociale...

L'URIF FO considère, pour sa part, que la première des violences est celle qui consiste à annoncer, en plus sans concertation, 2 900 suppressions d'emplois s'ajoutant aux 14 000 des années passées, c'est celle qui conduit à avoir plus de 3 500 000 chômeurs et 10 millions de personnes en situation de précarité et de misère. C'est aussi celle du pacte de responsabilité imposant une austérité en France mais aussi dans toute l'Europe.

L'URIF FO s'oppose, comme les personnels d'Air France, à la volonté de la direction d'Air France de monter les salariés les uns contre les autres. Ils ont réagi dans l'unité sur des revendications claires.

Toutes ces raisons conduisent l'URIF FO à soutenir le rassemblement organisé par les syndicats d'Air France et particulièrement FO le :

Jeudi 22 octobre 2015 à 13H00
(Le lieu sera communiqué en fin d'après-midi).

L'URIF FO qui mettra tous ses moyens à disposition du syndicat FO d'Air France demande à l'ensemble des UD FO d'Ile-de-France et aux syndicats FO de soutenir ce rassemblement en envoyant des délégations démontrant ainsi la solidarité de l'interprofessionnelle à l'égard des salariés d'Air France touchés eux aussi par le pacte de responsabilité et toutes les lois qui attaquent les statuts, conventions collectives, services publics, code du travail, protection sociale et l'emploi.

L'URIF FO exige l'abandon, sans condition, des poursuites engagées contre les salariés et les syndicalistes qui n'ont fait que défendre leur emploi.

Paris, le 19 octobre 2015